

Conseil d'administration du 11 Décembre 2017

Délibération n°01/2017

ELECTION DU PRESIDENT DE SORBONNE UNIVERSITE

Membres en exercice : 36

Membres présents : 33

Membres représentés : 3

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;

Vu les statuts de Sorbonne Université, et notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 portant organisation de l'élection du Président ou de la Présidente de Sorbonne Université ;

Vu les candidatures reçues de M. Jean CHAMBAZ, de M. Jean-Yves MASSON et de M. Claude MONTACIE ;

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ONT PROCÉDÉ À L'ÉLECTION COMME SUIT :

1^{er} tour :

36 votants

36 suffrages exprimés

M. Jean CHAMBAZ :	25 suffrages
M. Jean-Yves MASSON :	8 suffrages
M. Claude MONTACIE :	3 suffrages

M. Jean CHAMBAZ est élu Président de Sorbonne Université au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il entrera en fonction le 1er janvier 2018.

L'administratrice provisoire de
Sorbonne Université



Hélène PAULIAT